

COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

LICENCE PROFESSIONNELLE

Campagne 2025 – 2026

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le code de l'éducation, notamment ses **articles L. 612-6, et D. 612-36-2** ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la **délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024** portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-présidents en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** la proposition de composition des jurys formulée par la Directrice de L'U.F.R. des Sciences et Techniques.

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en Licence Professionnelle pour l'année universitaire 2025-2026 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

MENTION DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES PRODUITS D'ELEVAGE

Président : Christophe BRESSAC
Membres : Pauline BELLOIR
Éric DARROUZET
Laetitia PEROCHON (Professionnelle extérieur)

MENTION INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES : ANALYSE SENSORIELLE ET QUALITE

Président : Alexandre SURGET
Membres : Boriana ATANASOVA
Lise DREYFUSS (Professionnelle extérieur)
Nicolas PEINEAU

Article 2 : Affichage



La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 7 janvier 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de la formation

Stéphanie CARREZ